

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 11
Date de la convocation : 27 MARS 2024
Date de l'affichage : 27 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024

ID : 073-217302785-20240408-2024_16-DE



Votes pour : 11
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le huit avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
M. ROCHETTE Christian

Mme BORONAT Virginie a été désignée secrétaire.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Après avoir entendu les comptes administratifs 2023 et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET COMMUNAL : solde d'exécution à affecter au 31/12/2023 → 1 003 907.89 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

0.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

0.00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

1 003 907.89 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

0.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)

0.00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

158.72 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11/04/2024



ID : 073-217302785-20240408-2024_16-DE

M. Bertrand MONDET,
Maire



Mme Virginie BORONAT,
Secrétaire de Séance